

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR

DU 3 juillet 2019

Présents : MMES et MM BOUVIER, BRASSIER, FOURCHES, MATHIOS, MIGINIAC, NOSENT, POLICARD, ROMAN, SINDA, SPITZL DUPIC, WHITTON.

Excusés : MMES et MM ALARY (procuration donnée à MME MATHIOS), BOUSSAADIA (procuration donnée à MME SINDA), GILBERT (procuration donnée à MME MIGINIAC), PATEL (procuration donnée à M. FOURCHES), PILET (procuration donnée à MME BOUVIER), ROUQUETTE (procuration donnée à MME SINDA), THOMAS (procuration donnée à MME BRASSIER).

M. DEL DUCA ouvre la séance à 14 heures

M. DEL DUCA soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 22 mai 2019.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M. DEL DUCA rend compte du dialogue de gestion RH qui a eu lieu le matin même. Sur le volet BIATSS, toutes les demandes seront satisfaites. En ce qui concerne les enseignants, le remplacement d'un MCF par un second degré en anglais au département Information et communication semble acquis. M. FOURCHES pense que c'est un mauvais choix stratégique qui affaiblit la recherche. MME BRASSIER lui répond que les étudiants d'Information et communication ont besoin de cours de langue dans le domaine de la communication ce qui ne correspond pas à un profil de MCF. Pour le remplacement de M. EMADZADEH en droit, un support second degré pourrait être donné, le Président demande un complément d'informations sur le vivier. Si ce recrutement n'est pas possible, un contrat en CDI devrait être proposé. Les deux postes de MCF en Allemand et Espagnol ont été défendus, mais il n'est pas certain que l'UFR puisse conserver les deux. L'arbitrage sera connu en septembre. L'obtention de la transformation d'un poste de MCF en PR PR 46.3 a été notée, cela dépendra du nombre de demandes à l'échelle de l'UCA car cela ne doit pas représenter plus de 10% des postes mis aux concours.

En ce qui concerne les bâtiments, en cas de grosse chaleur aux mois de septembre et octobre, les cours pourraient être déplacés sur d'autres sites. Une extraction ADE a permis d'évaluer le nombre de cours assurés dans les 21 salles du manège. Compte tenu du nombre d'heures d'enseignement que cela représente, cette solution semble très difficile à mettre en place. M. DEL DUCA ajoute que les collègues pourront faire valoir leur droit de retrait.

M. WILLIAMS l'a informé qu'une somme de 6 à 8 millions d'euros serait inscrite au CPER pour intervenir sur le site Carnot.

1. - CLASSEMENT DES AAP

MME BRASSIER présente les différentes demandes de teaching staff et ordres de missions, le classement suivant est proposé :

Teaching staff :

- 1/ - Patrick DEL DUCA - Tubingen - Allemagne
- 2/ - Cécilia BRASSIER - Eindhoven - Pays Bas
- 3/ - Donatella BISCONTI - Macerata - Italie (la mission est demandée pour le mois d'octobre, non éligible sur ce contrat).

Missions :

- 1/ - Laurence GOURIEVIDIS - Sirling - Ecosse
- 2/ - Cécilia BRASSIER - Vilnius - Lituanie
- 3/ - Assia MOHSSINE - Grenade - Espagne (la mission est demandée pour le mois d'octobre, non éligible sur ce contrat).
- 4/ - Paola ROMAN - Udine - Italie

En ce qui concerne les AAP pour les professeurs invités et la mobilité enseignante dans le cadre d'accords bilatéraux, les documents de la DRI, communs avec l'i-site, devraient être envoyés au mois de septembre. MME MATHIOS indique que les laboratoires ont reçu ces documents.

L'UFR a demandé quels étaient les projets afin de les intégrer au budget 2020.

2. - VALIDATION DES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Le document « Règlement des études » a été diffusé. MME SINDA présente les différents points qui peuvent être modifiés par les UFR : Les étudiantes bénéficiant de la bourse au mérite sont :

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Aucun retard ne sera toléré pour les épreuves nécessitant une diffusion d'enregistrement ou l'utilisation de boîtiers électroniques dans les QCM.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

L'assiduité aux enseignements est contrôlée dans les TD et TP ainsi que dans tous les enseignements où l'évaluation se fait dans le cadre du contrôle continu CC.

Evaluation des connaissances et compétences

L'évaluation de la 2^{ème} chance/2^{ème} session pourra débute cinq jours après la publication des résultats.

Afin de permettre la bonne organisation des examens de 2^{ème} session, l'étudiant doit obligatoirement indiquer au(x) secrétariats) concerné(s), au maximum 4 jours ouvrables après la publication des résultats de la 1^{re} session, quel(s) EC il souhaite passer lors des rattrapages.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale/1^{re} session

L'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} chance/2^{ème} session les EC tous les EC d'une UE non validée.

MCCC

MME SINDA indique que ET veut dire Evaluation terminale et plus Examen terminal. Elle rappelle les règles :

- Si ET : mettre 1 épreuve, pas de %, la durée et ne pas remplir les 3 colonnes de RSE
- Si CC : mettre « au moins 2 » épreuves, ne pas renseigner le % ni la durée et remplir les 3 colonnes RSE
- Si CC/ET : mettre « au moins 3 » épreuves, remplir le pourcentage dans le même ordre, la durée pour l'ET et remplir les 3 colonnes RSE pour remplacer l'évaluation en CC.

Elle salue le travail accompli par tous les collègues.
LES MCCC sont validées à l'unanimité.

3. - QUESTIONS DIVERSES

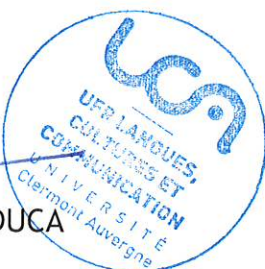
M. DEL DUCA fait le point sur la préparation au CAPES. Etant donné le positionnement du concours en fin de master 2 MEEF, l'ESPE devrait, pour l'allemand, financer 400h pour créer ce master, or la priorité de l'ESPE est la construction de la licence Sciences de l'éducation.

Cette année pour le CAPES d'Allemand, il y avait 17 inscrits et 5 reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Le directeur,

Patrick DEL DUCA



La secrétaire de séance,

Martine ESTEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Martine ESTEL".

